



BAREME HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE mySTONE IMMOBILIER

Applicable à partir du 20 octobre 2023

TOUS BIENS IMMOBILIERS NEUFS ET ANCIENS

A charge du Propriétaire (sauf indication contraire ou complémentaire précisée dans le mandat).

	DESCRIPTION DES PRESTATIONS	Honoraires H.T.	Honoraires T.T.C.
Forfait 1	Mise en place du mandat de gestion Emission des quittancements Prélèvement des loyers Encaissement loyers, charges, allocations Lettre de rappel impayé, relance LRAR Délivrance quittances et reçus Virement des loyers et comptabilité propriétaire Gestion des provisions Révision des loyers Réception et gestion du préavis locataire Décompte de départ Suivi assurance multirisques habitation Signalement des sujets techniques au propriétaire	5.83%	7.00%
Forfait 2	Forfait 1 + gestion administrative sinistres + gestion technique entretiens courants + visite conseil + déclaration fiscale	6.67%	8.00%
Forfait 3	Forfait 2 + gestion technique des sinistres + gestion technique des travaux	7,50%	9.00%
Prestations Supplémentaires	Représentation du bailleur en Assemblée Générale de Copropriété	125 €	150 €

mySTONE respecte les préconisations de la DGCCRF suite à l'arrêté du 10/01/2017. Toutefois de manière exceptionnelle et après avoir étudié le contexte et les éventuelles facilités de la mission confiée, le Vendeur et 'Agent Mandataire mySTONE peuvent convenir d'une adaptation du montant des honoraires. Ce montant, obligatoirement inférieur au barème, sera clairement indiqué sur le mandat de gestion.

mySTONE IMMOBILIER 6205, Avenue Pierre Marcault – Parc Médicis – 01400 CHATILLON-SUR-CHALARONNE SAS au Capital de 100 000 €, titulaire de la carte professionnelle Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce n° CPI 0101 2017 000 022 800 délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'AIN.

Immatriculée au RCS de Bourg-en-Bresse sous le numéro 832 906 457 00011.